

**DECLARATION DE MONSIEUR DAGOBERT BANZIO MINISTRE DU
COMMERCE,
A L'OCCASION DE L'EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES
DE LA CÔTE D'IVOIRE, GUINEE-BISAU ET DU TOGO
Genève, 2-4 juillet 2012**

Excellence, Monsieur Eduardo Muñoz Gomez Ambassadeur de Colombie à l'Organisation Mondiale du Commerce, Président de l'Organe d'Examen des Politiques Commerciales ;

Excellence, Monsieur Luzius WASESCHA Ambassadeur de la Suisse à l'Organisation Mondiale du Commerce, Présentateur ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des pays Membres et Observateurs de l'Organe d'Examen des Politiques commerciales ;

1. J'ai l'honneur, en ma qualité de porte-parole ministériel désigné par l'UEMOA, et au nom de mes collègues de la Guinée Bissau et du Togo, de prononcer en ce jour du 02 juillet 2012, le discours introductif de la session d'ouverture de l'examen des politiques commerciales des trois pays,membres de l'OMC, que sont la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Togo.
2. Je voudrais particulièrement exprimer toute la gratitude des quatre délégations de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Togo, et de la Commission de l'UEMOA, à Monsieur Pascal Lamy, Directeur Général de l'OMC, au Secrétariat de l'OMC et à la Division d'Examen de Politique commerciale pour leurs efforts constants et assistance dans le cadre de la préparation et de la tenue effective de la présente rencontre.
3. Je voudrais également remercier Son Excellence Monsieur Luzius WASESCHA, Ambassadeur de la Suisse auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce d'avoir bien voulu une fois encore, accepté de tenir le rôle de présentateur pour l'examen groupé de trois Etats Membres de l'UEMOA , comme il avait déjà fait en 2010, lors de l'examen groupé des politiques commerciales du Bénin, du Burkina Faso et du Mali.
4. Mes remerciements vont enfin à l'endroit de tous les membres de l'OMC pour l'intérêt manifeste exprimé à notre égard à travers notamment leur participation à la présente rencontre et les observations pertinentes soulevées vis-à-vis des documents qui leur ont été soumis.

Monsieur le Président,

5. L'examen groupé des politiques commerciales de ce jour se justifie par le fait que nos trois Etats sont membres de l'Union économique et monétaire ouest

africaine (UEMOA) qui regroupe huit Etats d'Afrique de l'Ouest qui ont décidé de se constituer en union douanière.

6. Depuis sa création en 1994, l'UEMOA a conduit d'importantes réformes dont la mise en œuvre contribue fortement au renforcement du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. En effet, le but visé par les Etats membres à travers ce regroupement, est de favoriser leur développement économique et social, grâce à l'harmonisation de leurs législations, à l'unification de leurs marchés intérieurs et à la mise en œuvre de politiques sectorielles communes dans les secteurs essentiels de leurs économies.
7. L'évolution économique au sein de l'UEMOA a été sérieusement affectée par la crise socio-politique en Côte d'Ivoire qui comptait pour 42,9% du PIB de l'Union en 1999, contre 35%, en 2010 .
8. Tous les pays de l'Union, y compris la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo, ont affiché une croissance économique modérée durant la période 2006-2011.
9. Ainsi en 2011, le taux de croissance économique de l'Union a, en termes réels, été estimé à 1,4% contre 4,5% en 2010, accusant un ralentissement principalement lié à la contraction de 4,7% du produit intérieur brut de la Côte d'Ivoire et de la sécheresse au sahel. Mais, la croissance a été soutenue par la forte expansion des activités dans le secteur minier et par les investissements publics dans les infrastructures de base.
10. S'agissant du commerce intra régional, il représente 14,6% du total des exportations et 8,6% du total des importations. En 2010, le volume des échanges hors UEMOA, pour les exportations de biens et services, avoisine les 20 milliards de dollars et les 30 milliards pour les importations.

Monsieur le Président,

11. Les résultats positifs enregistrés dans l'harmonisation des politiques commerciales ainsi que dans la mise en œuvre des réglementations régionales rendent nécessaire dans un futur proche, l'institution d'un examen des politiques commerciales des huit pays membres de l'UEMOA.
12. Une telle approche globale accroîtrait l'impact de l'exercice d'examen des politiques commerciales, dans la mesure où tout le processus contribuerait non seulement à une participation profitable de nos Etats au commerce mondial mais également au renforcement de l'intégration régionale et à une plus grande efficacité de notre marché commun.

Monsieur le Président,

13. Il est important de souligner que les politiques commerciales de nos trois pays sont liées à la politique commerciale commune conduite au niveau de l'UEMOA.
14. Les économies de nos pays respectifs doivent beaucoup à l'agriculture.
15. La Côte d'Ivoire, en particulier, a pu développer et diversifier son agriculture en cultivant, outre le cacao dont elle est le premier producteur mondial, le café, l'hévéa, les fruits, le coton, le palme à l'huile, la canne à sucre et l'anacarde dont elle est le 1^{er} exportateur mondial.
16. De son secteur minier sont exportés surtout des produits pétroliers (brut ou transformé) et de l'or. D'importants gisements de fer ont été découverts à l'ouest.
17. Le secteur des services, très diversifié, est en pleine expansion.
18. La part de ses exportations de produits manufacturés, centrés sur la transformation agro-industrielle, s'est fortement contractée durant la dernière décennie, mais la Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel considérable pour accroître la valeur ajoutée de ses exportations. Elle exporte ses marchandises principalement vers l'Union européenne (40,2 %) et vers l'Afrique (30%), notamment les pays de la CEDEAO. La part des exportations vers l'Asie s'accroît davantage (5,1 % en 2005 et 6,5% en 2011).
19. Depuis, son dernier examen, en 1995, et en dépit de la longue crise qu'elle a subie, la Côte d'Ivoire a engagé d'importantes et profondes réformes et procédé à une ouverture plus accrue de l'ensemble des secteurs de son économie. Son éligibilité à l'AGOA depuis octobre 2011 et son admission au programme PPTE, les 26 et 27 juin 2012, en témoignent.
20. La Côte d'Ivoire est aussi, une plateforme de transit et de transbordement pour les pays de l'hinterland.
21. La Guinée-Bissau est un pays potentiellement riche notamment en produits halieutiques mais, en raison de la faiblesse de ses structures, le pays n'a pas pu bénéficier des effets multiplicateurs que ce secteur devrait générer pour l'économie nationale. La Guinée-Bissau dispose également d'importants gisements miniers bien que ceux-ci soient inexploités. Le pays présente aussi des opportunités attrayantes en matière de transport, de tourisme et de diversification des activités agricoles.
22. La Guinée-Bissau est parvenue en moins d'une décennie à développer fortement son agriculture vivrière et la noix de cajou qui représente sa seule culture d'exportation (vers l'Inde, 81'4%).
23. Depuis le deuxième examen de politique commerciale en 2006, le Togo a poursuivi le processus de viabilisation de son économie par des réformes structurelles qui ont permis la reprise de la croissance. Ces réformes ont

également permis entre autres l'atteinte du point d'achèvement du PPTE en décembre 2010 et d'envisager une croissance annuelle de plus de 4% à court terme et d'environ 7% à moyen terme.

24. Le Togo a adopté en juin 2009 le Document Complet de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP-C). Il est en train d'élaborer le 2ème DSRP pour une croissance accélérée.
25. Pour conforter cette dynamique, des investissements sont en cours dans les infrastructures, notamment la construction du 3ème quai au Port Autonome de Lomé, l'extension et la modernisation de l'aéroport de Lomé, la réhabilitation et la construction des routes et l'élimination des points critiques sur les principaux axes de transport des marchandises.
26. Le développement de l'agriculture qui contribue à 40% du PIB demeure un axe important et prioritaire dans la stratégie de développement du gouvernement.
27. Le Togo exporte entre autres le coton, le café, le cacao, les produits vivriers notamment le maïs, le manioc et ses dérivés, les fruits, surtout l'ananas et joue également, de par son port en eau profonde, le rôle de pays de transit pour les produits d'exportation des pays sans littoral.
28. Au titre des exportations figurent également le phosphate, le clinker, le ciment.
29. L'exploitation du fer et du marbre vient de démarrer.
30. Le code minier est en cours de révision pour se conformer aux directives communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le Togo exporte ses produits essentiellement vers les pays de l'UE, vers l'Asie et vers les pays de la CEDEAO.
31. Dans le cadre des réformes pour asseoir la bonne gouvernance et la transparence, le Togo a adopté un nouveau code des investissements avec l'institution d'une agence unique de promotion des investissements.
32. Le Togo a adhéré au processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) pour renforcer la transparence dans ce secteur.
33. La délégation à l'organisation du secteur informel mises en place en 2008 et complétée en 2012 par des centres de gestion agréés aide à structurer ce secteur.
34. Pour toutes ces réformes, un accent particulier est mis sur la promotion de la qualité avec la mise en place de l'infrastructure adéquate pour accompagner les entreprises et les populations dans la démarche qualité.
35. Dans l'ensemble, la dépendance des budgets des trois pays des recettes prélevées au cordon douanier demeure considérable. Mais des réformes structurelles d'ordre fiscal sont envisagées dans le cadre de l'Union, pour changer cette tendance. Elle vise notamment à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure.

36. Ainsi, non seulement nos trois pays mais également et surtout l'Union toute entière ont besoin d'être aidés à poursuivre ces efforts de transformation mais également de diversification de sa structure économique.
37. Dès lors, il apparaît nécessaire, dans le cadre de l'aide pour le commerce, que les pays membres de l'UEMOA, qui dans leur totalité, ont connu, à des degrés variés des crises, et majoritairement PMA, puissent bénéficier d'un appui spécial pour leur permettre d'améliorer la chaîne des valeurs de leurs productions et de renforcer leurs infrastructures économiques et de transport.

Monsieur le Président,

38. Avant de clore mon propos, je voudrais, au nom de nos gouvernements respectifs, et de l'UEMOA, adresser nos remerciements aux différents partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur assistance technique et financière, et souhaiter que les négociations du cycle de DOHA dit cycle de développement puissent s'achever en vue d'une insertion de l'UEMOA dans une économie qui induit véritablement le développement et la réduction de la pauvreté.

REPUBLICOFTOGO.COM